

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1689
20 novembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
et ESPAGNOL

LETTRE DATÉE DU 5 NOVEMBRE 2002, ADRESSÉE PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DU MEXIQUE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE
DU DÉSARMEMENT, INFORMANT CE DERNIER DE LA RATIFICATION PAR
LA RÉPUBLIQUE DE CUBA DU TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLÉAIRES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES
(TRAITÉ DE TLATELOLCO)

J'ai l'honneur de vous informer que, le 23 octobre 2002, la République de Cuba a déposé auprès du Gouvernement des États-Unis du Mexique ses instruments de ratification du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), signé à Mexico le 14 février 1967.

Avec cette ratification, le régime de dénucléarisation de l'Amérique latine, tel qu'il était envisagé dans ce traité, a été pleinement établi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier le texte de la présente communication comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur
Représentant permanent

(*Signé*) Gustavo **Albin**
